



EXTRAIT DU REGISTRE

des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

COMMUNE DE LA BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

DELIBERATION N° 21- 2020

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
06 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal à la Mairie de la Barben, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Etaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Yves CHALAVAN, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Michel GOURLIA, Laurent LAMOTTE, Michel PUECH, Noël THOMAS, Sophie BODIER, Bernard JEAN, Sabine BOUICHET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mélanie HENARD à Sophie BODIER ; Jean COYE à Laurent LAMOTTE ; Carolyn TOCHON à Yves CHALAVAN

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : **Michel PUECH**

Objet : Convention pâturage forêt communale La BARBEN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;
VU l'article L.481-1 du code rural,
VU les dispositions de l'arrêté préfectoral du 08 novembre 2018 fixant les limites de durée et de loyer des conventions pluriannuelles de pâturage ;

CONSIDERANT la demande écrite de Monsieur DOSSETTO Noël, de Monsieur DOSSETTO Jean-François et de Monsieur DOSSETTO Christian ;

CONSIDERANT que la commune de la Barben, propriétaire de terres à vocation pastorale, d'une superficie totale cadastrale de 1049 ha81a21ca, souhaite en donner une partie à bail à ces derniers pour un usage exclusivement agricole ;

Aussi, il est proposé au conseil municipal de :

D'APPROUVER le projet de convention pluriannuelle, annexée à la présente délibération, pour une durée de six années entières et consécutives, à compter de la date de signature et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes triennales ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à **l'unanimité** .

APPROUVE le projet de convention pluriannuelle, annexée à la présente délibération, pour une durée de six années entières et consécutives, à compter de la date de signature et renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes triennales ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

LA BARBEN, le 13 juillet 2020

Le Maire

Franck SANTOS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 13/07/2020
de la publication/notification le 13/07/2020

Fait à La Barben, le 13/07/2020

Le Maire

Franck SANTOS